

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, supprimer le mot :

« régulatrices ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.

Les solutions à proposer ne sont pas toutes du ressort de la réglementation.